



*Courriers envoyés aux différentes administrations*

## **SOCIETE CENTRALE CANINE AUTOCRATIE MANIFESTE ET DESTRUCTIVE**

L'Association des Amis du Ring (A.D.A.R) est une association loi 1901 créée en 2002 par des AMATEURS du ring son but est la protection et la promotion de la discipline cynophile (Travail en ring). Depuis plus de 16 ans l'association intervient auprès de la SCC pour défendre les intérêts des ringueurs.

Outre ses membres actifs elle compte à ce jour 1855 "amis" sur Facebook.

Le Mouvement pour le Ring « MpR » est une association loi 1901 suite à sa représentation actuelle de 1600 personnes qui ont rejoint le groupe Facebook du même nom: utilisateurs, éleveurs, juges, vétérinaires de renom. Son but est de fédérer, protéger, défendre, promouvoir le sport canin dénommé le « Ring ».

LE RING Français est une discipline canine créé en 1900 pour la police et peu à peu élargie à la vie civile. Il vise à évaluer les capacités de certaines races de chiens à effectuer du travail de garde, défense, protection, recherche etc...

C'est une des plus importante discipline sur laquelle les éleveurs prennent appui pour sélectionner les lignées des chiens appelés à devenir les partenaires indispensables des administrations (police, gendarmerie, armée, douanes...).

LES PRATIQUANTS du Ring Français sont des cynophiles passionnés qui s'investissent dans les clubs d'éducation et les associations canines.

En outre, ils ont fait des adeptes dans plusieurs pays où cette discipline est pratiquée à présent « USA, Canada, Maroc, Mexique, Espagne, ... » avec une forte demande dans de nouveaux pays tels que la Russie, la Chine.

Ainsi, même si nous ne sommes pas représentés à notre juste valeur (plus de 5000 licenciés, ce qui fait avec les encadrants plus de 30000) au sein de la SCC (Société Centrale Canine), nous étions jusqu'à présent convaincus que le bien-fondé de notre sport était compris et partagé.

Or, depuis quelques mois le désaccord est consommé avec les dirigeants actuels de la SCC qui entendent nous imposer des modifications de règlement au sein de la discipline. La SCC dit céder à la pression d'associations extrémistes qui agissent pour le BEA (Bien Etre Animal), sans pour autant justifier de preuves, de plaintes de ces associations envers le Ring Français.



Le monde du Ring, les amateurs du Ring, les pratiquants... ne sont pas des « grosses brutes » qui ne pensent qu'à leur pointage.

Ce sont avant tout des passionnés, des amoureux de leur chien, ce sont des humains qui dépensent sans compter pour le bien être de leur compagnon, ils ne vont pas bien quand leur animal ne va pas bien, ce sont des gens sensés, qui pourraient apporter beaucoup à notre discipline de manière à la rendre toujours aussi attractive et sélective

**A AUCUN MOMENT LES UTILISATEURS NE SE SONT PRONONCES  
CONTRE DES REFORMES A PRENDRE EN CONSIDÉRATION, LE  
NÉCESSAIRE ET INDISPENSABLE BIEN-ÊTRE ANIMAL**

Des changements de règlement ont donc été annoncés par le Groupe Travail Ring (nommé par la SCC) et par la SCC elle-même, dont aucun n'a de justification tangible pour l'amélioration de notre discipline. Les changements imposés sont profonds et remettent en cause la qualité même de la sélection à effectuer pour maintenir un cheptel de chiens aptes à satisfaire les administrations. Qui plus est, parmi ces changements, la modification d'un agrès (palissade d'escalade) est programmée sans que la SCC puisse répondre aux questions légitimes que se posent les présidents de club : le nouvel agrès n'est pas homologué donc qui sera responsable en cas d'accident ? Sa mise en place au 1<sup>er</sup> janvier ne nous semble pas possible.

Nous sommes conscients que les sociétés évoluent et que le BEA doit être amélioré dans notre discipline, aussi **avons-nous fait des propositions concrètes et cohérentes dans ce sens**. Et nos propositions, permettraient de perpétuer un travail de sélection efficace. Nous sommes les pratiquants et les juges de cette discipline, parfois également éleveurs des races concernées et sommes donc à même de proposer les modifications les plus adéquates. De plus, des vétérinaires au fait de notre discipline soutiennent nos propositions.

De nombreux courriers ont été envoyés à la SCC et sont toujours restés sans réponse.

Une pétition de contestation qui a recueilli plus un millier de signatures a été transmise au GTR et à la SCC... toujours sans réaction de leur part.

Les dirigeants de la SCC exigeaient certains changements de règlement et leur mise en application dès le mois de juin, à l'occasion de la finale du championnat de France et de la coupe de DOM-TOM, toujours sans concertation et de façon unilatérale.

De plus cette modification n'était pas claire et ne permettait pas aux jurys d'arbitrer sereinement. Les juges qui devaient officier pour ces compétitions ont donc été, la mort dans l'âme, contraints de se désister. Une mesure de rétorsion absurde leur a été assénée : 6 mois de suspension.

Des courriers sans retour, des questions sans réponse, des pétitions sans prise en compte, des sanctions non motivées, un grand vide de communication et un sentiment de mépris de nos instances... Et Monsieur MOTTET, président de la SCC était hué et sifflé lors de la cérémonie d'ouverture de la finale du Championnat de France Ring, les 15 et 16 juin à Narbonne.



**Lors de cette même cérémonie d'ouverture, une figure emblématique du Ring a pris la parole au nom de 16 des 28 concurrents pour exprimer leur désarroi face à ces changements de règlement. Le micro lui a été coupé par les officiels de la SCC!**

**Suite à ce chahut, Messieurs MOTTET et SCHWARTZ, président de la commission d'utilisation de la SCC sont repartis en retirant les banderoles de la SCC et en remmenant toutes les récompenses prévues pour la remise des prix officielle du dimanche soir et demandant de ne pas mettre la Marseillaise lors du podium Finale.**

Le 10 juillet, le comité de la SCC a pris des mesures coercitives à l'encontre du Ring en interdisant toutes les épreuves sélectives pour le Championnat de France de chien d'utilité 2019, et en annulant ce championnat.

Ce comité nous a puni et il « *entend éviter que tout nouvel évènement de ce type ne se reproduise et souhaite s'assurer que le bien-être animal soit **compris, appréhendé et respecté**. C'est pourquoi, **il a décidé d'annuler les sélectifs et la Finale Ring 2019** avec, le cas échéant, **une annulation pour l'année 2020** si les conditions à respecter pour la tenue de ces épreuves ne sont toujours pas réunies »*

Les sélectifs et finales sont la récompense de mois et d'années de travail pour un grand nombre de conducteurs. : 250 chiens en sélectifs 28 à la finale sur un cheptel de 5000 chiens pratiquants le RING!!

Imaginez- vous un président de la République boycotter et annuler le salon de l'agriculture de Paris car il s'est fait huer ? La FFF stopper le championnat car un joueur se fait siffler par les spectateurs ? Un ministre demander la dissolution d'un syndicat car il y a des slogans le nommant lors d'une manifestation sur un de ses projets de loi ?

Ces sanctions illégitimes de la SCC auront un impact économique pour bon nombre d'utilisateurs: le ralentissement des compétitions va influencer les ventes de matériel (matériel de dressage, costumes HA...) et de chiots. Elles auront également un impact économique pour le Bas-Rhin qui devait recevoir la finale du Championnat RING 2019 (5000 à 6000 personnes attendues durant 3 jours) sans compter sur les Troubles Anxieux Généralisés (TAG) qui peut être caractérisé par cette situation sur l'ensemble des acteurs du Ring.

**Aussi nous vous interpellons car la SCC a une délégation de pouvoir des Ministères de l'Agriculture et de l'Intérieur.**

1. Les Statuts de la SCC l'Article 22 stipule que :

**Le Ministre de l'Intérieur et le Ministre de l'Agriculture ont le droit de faire visiter par leurs délégués, les établissements fondés par la Fédération, et de se faire rendre compte de leur fonctionnement.**



## 2. Règlement intérieur de la SCC :)

But

Elargissant son activité et l'adaptant aux besoins de l'élevage moderne, la "Société Centrale" définit ainsi ses **but**s actuels : **assurer l'amélioration** et la vulgarisation de toutes les races de chiens d'utilité, **de sport, d'agrément, en France ; resserrer les liens amicaux qui unissent les différents groupements canins français (Sociétés Régionales, Clubs spéciaux, Sociétés d'Utilisation)** et leur donner, par la force que procurent l'union, le groupement et la discipline, plus de facilités, plus de crédit auprès des Pouvoirs Publics pour la défense des intérêts de l'élevage, but essentiellement poursuivi par la "Société Centrale". Enfin, resserrer, sous l'égide de la "Fédération Cynologique Internationale", les relations entre la Cynophilie Française et les Cynophilies Etrangères.

Il nous semble donc que tous les dirigeants d'une association de loi 1901 reconnue d'utilité publique ou non, doit se conformer à ses statuts, ses règlements intérieurs et à ses règlements sportifs par discipline. C'est le cadre légal de l'association.

**Nous sommes à la recherche de dialogue, de respect, et souhaitons la levée des sanctions et décisions prises.**

**Nous sommes déterminés à travailler sur des axes d'amélioration des parcours préservant l'esprit de notre sport d'élite et de sélection à l'occasion de rencontres avec nos instances.**

### **Nos actions pour votre information**

- **Nous avons déjà alerté le défenseur des droits.**
- **Un dossier complet est parti au ministère de l'intérieur via la préfecture de Lyon et de Seine Saint-Denis suite aux entretiens du 16 aout : travail en cours**
- **Une mise en demeure par cabinet d'avocat LLC de Lyon a été envoyé à la SCC. Pas de réponse !!**
- **Une assignation est en cours de rédaction par le cabinet d'avocat LLC**
- **Un rendez-vous avec un avocat pénal a été pris pour fin octobre.**

**Nous demandons :**

- 1. Le retrait des décisions d'annulation des sélectifs Ring et finale 2019.**
- 2. La restitution des récompenses de la SCC aux compétiteurs de la Finale de Narbonne 2018.**
- 3. La levée de toutes sanctions prises contre les juges injustement punis**
- 4. De savoir qui a ordonné de ne pas remettre les prix de la SCC au Finalistes et de ne pas jouer la Marseillaise**
- 5. Et de renouer le dialogue avec nos dirigeants en toutes intelligences, pour construire un Ring moderne respectueux de nos chiens et sans dénaturer notre belle discipline sélective.**